

CONFÉRENCE DE PRESSE DU 16 JUIN 2025

Département de l'environnement, de la jeunesse et de la sécurité (DJES)

Prévention des radicalisations

M. Vassilis Venizelos, conseiller d'Etat et chef du DJES

M. Serge Terribilini, responsable du dispositif de prévention

Mme Géraldine Casutt, responsable de missions prévention radicalisation

Pourquoi un dispositif de prévention?

Préserver la **sécurité publique** et la **cohésion sociale**, en prévenant la rupture sociale, familiale, scolaire ou professionnelle pouvant conduire à des actes de violence en lien avec des référentiels idéologiques.

- Depuis 2015, attentats en Europe et vague de départs en zones de conflit (Romandie surreprésentée)
- Création du dispositif pilote en 2018 dans la ligne du Plan d'action national de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent (RNS)
- En 2025, la menace continue d'être considérée comme élevée en Suisse et en Europe (SRC) pour toutes les formes de radicalisation
- Montée en puissance de certains phénomènes : masculinisme, INCEL, complotisme, négateurs de l'Etat, etc.
- Les mineurs de plus en plus exposés via les réseaux sociaux et jeux en ligne
- Nécessité de renforcer un dispositif qui a fait ses preuves

Un dispositif pionnier en Suisse

- Vaud = unique canton suisse à proposer une prise en charge individualisée et multidisciplinaire
- Près de 300 situations traitées depuis 2018 jusqu'à aujourd'hui
 - Une centaine de situations a exigé une intervention élevée
 - En moyenne, une trentaine de situations sont actives en permanence
- Augmentation des signalements, nombre de mineurs en hausse
- Majorité des cas liés à l'islam radical, mais aussi masculinisme, négateurs de l'Etat, complotisme et extrême-droite
- Répond à un besoin des proches, des professionnel-le-s, des institutions publiques et des milieux associatifs (point de contact unique et expertise)
- Mise en réseau des compétences (interdisciplinarité)

Pérennisation du dispositif

Projet de **loi sur l'organisation de la prévention des radicalisations** (LPREV)

- Donne l'assise juridique et institutionnelle à une politique publique qui répond à un vrai besoin
- Donne une base légale solide en matière de protection des données personnelles et sensibles
- Définit les missions et le périmètre d'action de l'**Unité de prévention des radicalisations (UPRAD)**

Unité de prévention des radicalisations (UPRAD)

- **Information** : sensibilisation du public et veille des tendances (observatoire)
- **Détection**: mise à disposition d'une expertise pour les professionnels, les institutions publiques et les milieux associatifs
- **Prise en charge**: suivi des situations de manière individualisée et interdisciplinaire pour «désengager» la personne, éviter la rupture sociale et la réintégrer

PRINCIPES

Respect des libertés

Base volontaire

Pluridisciplinarité

Neutralité

Confidentialité

Suivi individualisé

Gratuité

Unité de prévention des radicalisations (UPRAD)



- ✓ Un dispositif de **prévention**
- ✓ Un dispositif de **désengagement**
- ✓ Une aide à la **réintégration** avant ou après une procédure judiciaire

- ≠ Un organe de police
- ≠ Un service de renseignement
- ≠ Une autorité judiciaire

Fonctionnement de l'UPRAD

Entourage Public

0800 88 44 00 de 6h à 22h, 7j/7
formulaire de contact (site web)
radicalisation@vd.ch

signalement

Unité de prévention des radicalisations

Chef UPRAD
+ 4 chargé-e-s de missions

Détection

Information

Prise en charge

Commission consultative

Présidée par chef UPRAD
membres ACV
experts externes

Professionnels
Réseau
TMin

signalement

Groupe opérationnel

UPRAD
+ experts «métiers»
DGEJ, PCV, DEF,
DGCS, VdL

Prévenir la radicalisation

- La radicalisation est un **processus**
 - qui peut se construire sur un temps long avec parfois une visibilité soudaine
 - qui peut mener à l'adoption d'une doctrine «totalitaire» avec des figures de l'ennemi, contre lesquelles la violence est considérée comme un moyen légitime et nécessaire
 - qui n'est pas nécessairement cohérent
 - qui mène à l'extrémisme violent/terrorisme
- Nécessité d'agir en amont pour éviter la rupture
- Prévention primaire, secondaire et tertiaire
- Types de radicalisation: extrémisme religieux, extrémisme monothématique (ex: négateurs de l'Etat, incel, masculinisme, etc.), extrémisme politique

Exemples de situations quotidiennes

Un enseignant qui fait part de sa préoccupation pour un de ses élèves qui tient des propos homophobes, misogynes, antisémites et qui se revendique d'une appartenance à l'islam.

Une assistante sociale qui s'inquiète pour un bénéficiaire qui s'adonne aux combats de rue et qui dit fréquenter une mosquée pendant Ramadan.

Un prof appelle parce que son élève a fait l'apologie du 3^{ème} Reich dans une dissertation, qu'il consulte régulièrement des vidéos à caractère violent sur son téléphone et qu'il a commencé récemment à fréquenter un stand de tir.

Exemples de situations complexes

Hakim*

16 ans

Hakim est fragilisé par une situation familiale tendue. Il passe beaucoup de temps sur TikTok, où il cherche des réponses sur l'Islam. Très vite, il tombe sur des contenus de propagande de l'État islamique, qui le captivent. Il commence à échanger du contenu jihadiste avec d'autres jeunes, jusqu'à envisager un attentat pour "venger la Palestine".

Une autorité judiciaire mandate l'UPRAD. Il est suivi chaque semaine, entre 2 à 4 heures, par le réseau.

Julien*

17 ans

La mère de Julien contacte l'UPRAD car il est reclus chez lui depuis des mois, après avoir abandonné son apprentissage.

Il est victime de harcèlement sur les réseaux sociaux, notamment de la part de jeunes filles. Il s'intéresse aux contenus masculinistes sur Internet. L'UPRAD identifie le référentiel «InCel».

Après un entretien avec ses parents, la mise en place d'un suivi thérapeutique, un travail de terrain autour de la masculinité est engagé.

Cindy*

24 ans

Cindy, convertie à l'islam depuis 5 ans, vit une rupture compliquée avec le père de son enfant. Elle a commencé à porter un voile intégral. Sa mère entre en contact avec l'UPRAD. Quelques mois plus tard, elle part dans un pays musulman avec son enfant sans prévenir personne. Elle aurait l'intention de rejoindre un mariage polygame, et certains craignent qu'elle entre dans une zone contrôlée par un groupe terroriste. Toutes les ressources du Groupe opérationnel sont mobilisées. L'accompagnement durera 4 ans.

Une nouvelle loi et une nouvelle unité

- Pérenniser un dispositif pionnier d'information, de détection et de prise en charge pluridisciplinaire
- Une approche complète de la problématique des radicalisations (sécuritaire et préventive)
- Rôle de l'Etat de répondre à un besoin croissant sur le terrain dans un monde de plus en plus polarisé
- Anticiper les ruptures de mineurs surexposés à des contenus problématiques via les réseaux sociaux et jeux en ligne
- Solidifier la base légale et institutionnelle d'un dispositif indispensable pour la cohésion sociale, doté des ressources nécessaires

Prévention des radicalisations

CONFÉRENCE DE PRESSE DU 16 JUIN 2025



**CONTACTER LE DISPOSITIF
DE PRÉVENTION**

0800 88 44 00 de 6h à 22h,

radicalisation@vd.ch

radicalisations@vd.ch

[formulaire de contact](#)

www.vd.ch/radicalisation

www.vd.ch/radicalisations